

DÉLIBÉRATION N° CS 2021-03-042

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES / APPEL D'OFFRES OUVERT / FOURNITURE ET LIVRAISON DE COMPOSTEURS ET DE BIO-SEAUX / LANCEMENT DE LA CONSULTATION / AUTORISATION DE SIGNATURE

Nombre de membres :

En exercice : 33

Présents : 18

Votants : 19

L'an deux mil vingt-et-un, le 27 septembre ;

L'assemblée délibérante du Syndicat mixte Cyclad, s'est réunie en séance ordinaire à l'Atelier Cyclab à Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.

Présents / Membres titulaires

Mesdames Ornella TACHE – Éliane TRAIN – Anne-Sophie DESCAMPS – Gislaine GOT

Messieurs Jean-Michel CHATELIER – Christian LUCAZEAU – Jacky RAUD – Serge BERNET – Jean-Luc DUGUY
Jérôme GARDELLE – Jean-Luc FOURRÉ – Emmanuel JOBIN – Jean GORIOUX – Denis DUBOURGNOUX
David RAFFÉ – Sylvain BARREAUD – Philippe PELLETIER – Philippe NEAU

1 pouvoir de Monsieur Julien GOURRAUD à Madame Ornella TACHE

Présents / Membres suppléants**Présence des suppléants sans vote****Absents titulaires**

Mesdames Gisèle VERGNON

Messieurs Jean MOUTARDE (*excusé*) – Michel LALAIZON – Hubert COUPEZ (*excusé*) – Gaby TOUZINAUD
Julien GOURRAUD (*excusé*) – Pierre TUAL (*excusé*) – Éric GUINOISEAU (*excusé*) – Stéphane AUGÉ
Jean-Paul GAILLOT – Pascal ALVAREZ (*excusé*) – Jean-Paul HÉRAUDEAU – Sylvain FAGOT (*excusé*)
Laurent RENAUD – Alain FONTANAUD (*excusé*)

Secrétaire de séance

Monsieur Sylvain BARREAUD

Convocations envoyées le :

17 septembre 2021

Affichage de la convocation le : 17 septembre 2021

(Art. L2121-10 du CGCT)

Publication (affichage) ou notification du :

28 septembre 2021



Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le C.C.A.G. Fournitures courantes et services,

Considérant que la Commission d'appel d'offres appelée à siéger est celle fixée par délibération du Comité syndical du 14 septembre 2020 et que sont invités à participer Madame la Comptable public, Monsieur le Directeur de la Direction Départementale de la Protection des Populations ou son représentant (DDPP) ainsi que les services de Cyclad,

Considérant les nombreuses demandes de la part des usagers,

Considérant les besoins identifiés et le montant prévisionnel de cet accord-cadre,

Considérant le rapport de présentation ci-après :

RAPPORT DE PRÉSENTATION

I – OBJET DE L'ACCORD-CADRE

Le présent rapport a pour objet la présentation du dossier d'Appel d'Offres Ouvert concernant l'accord-cadre de fournitures courantes et services : fourniture et livraison de composteurs et de bio-seaux.

II – NATURE ET ÉTENDUE DES BESOINS A SATISFAIRE

L'accord-cadre est alloué comme suit :

- ↳ Lot n°1 : composteurs pour une quantité maximale de 20 000 composteurs
- ↳ Lot n°2 : bio-seaux pour une quantité maximale de 40 000 bio-seaux

III – ÉCONOMIE GÉNÉRALE

Le montant global maximal de l'accord-cadre a été estimé à 1 000 000,00 € HT.

Les prix sont révisibles.

Les crédits nécessaires au financement de ce service sont prévus aux budgets primitifs 2022 et suivants.

IV – DURÉE DE L'ACCORD-CADRE

Le marché débute à compter du 1^{er} mars 2022 pour une durée de 4 ans et pourra s'arrêter si le montant maximal est atteint.

V – CHOIX DE LA PROCÉDURE

Compte tenu des éléments précités, la procédure choisie est celle de l'Appel d'Offres Ouvert suivant les articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande publique.

La publicité sera envoyée suivant l'article R.2131-16 du Code de la commande publique au J.O.U.E. (Journal Officiel de l'Union Européenne) et au B.O.A.M.P (Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics).

Le dossier de consultation est téléchargeable directement sur la plate-forme mutualisée de dématérialisation www.marches-publics.info.



Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Comité Syndical de se prononcer sur la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,
18 membres présents, 19 membres votants, à l'unanimité,**

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Prend note des besoins identifiés et de la procédure de consultation développée,
- Autorise Monsieur le Président à lancer la consultation,
- Autorise Monsieur le Président à signer l'acte d'engagement avec le(s) titulaire(s) qui sera(ont) retenu(s) par la commission d'appel d'offres désignée ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait à Surgères, le 28 septembre 2021

Extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean GORIOUX

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.



